



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

Personnel actif et retraité
Du conseil général de l'allier

A MOULINS, le 12 novembre 2012

Objet : Participation protection sociale

Monsieur le Président,

En date du 18 juillet 2012, vous avez déclaré devant les organisations syndicales souhaiter mettre à l'étude l'application des dispositions concernant la participation des employeurs au financement de la complémentaire santé et prévoyance des agents de la collectivité.

Le syndicat CGT a partagé les axes que vous avez présentés :

- participation sur les deux dispositifs : complémentaire santé, maintien de salaire,
- participation majorée en faveur des plus petits revenus
- démarrage du dispositif dans les meilleurs délais

Un questionnaire à destination des agents afin d'établir un état des lieux a permis de mieux cerner les réalités de notre collectivité.

La réunion du 8 octobre se devait être une étape importante de la démarche, considérant que les points concrets, y compris financiers, devaient être abordés afin de lancer le dispositif dès le 1^{er} janvier 2013.

Or, depuis cette date, aucune avancée n'a été réalisée. Selon les propos de Mme PRIEUR, le dispositif se restreindrait à la participation sur le maintien de salaire, la mise en place serait un meilleur des cas envisagée dès avril 2013, les quelques montants suggérés sont ridicules (3, 4 €).

Nous sommes très inquiets du sens que prennent vos engagements. Aussi, nous vous sollicitons, devant l'attente de l'ensemble des agents sur une mesure qui leur soit enfin favorable, afin que vous puissiez nous reprenez vos objectifs en la matière.

Comme précisé dans le guide pratique des relations sociales au Conseil général de l'Allier, l'administration s'est engagée à accuser réception des demandes écrites dans un délai de 5 jours ouvrés et à répondre directement à la demande ou à informer du traitement enclenché.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le syndicat CGT CG03

Le secrétaire général
Sylvain RIBIER

Copie : Service Conditions de travail et relations sociales



Syndicat CGT Personnel actif et retraité du Conseil général de l'Allier
Hôtel du Département - 1, avenue Victor Hugo - 03000 MOULINS

Téléphone : 04 70 34 40 75 ou 04 70 20 46 25 email : cgt@cg03.fr Internet : <http://www.cgt-cg03.com>